

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

Délibération

Séance publique du 26 mai 2023

N° 2023-203

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

- M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
- M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
- M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
- M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
- M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
- M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
- M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
- M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
- Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
- M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

## **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40

M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00

Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23 Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de

Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00 M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50

Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40

Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ partir de 13h00

M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12

Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02

M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29

M. Gwenaël LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50 Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00

M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20

M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30

M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13

M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43

M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40

M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESCINA jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et iusgu'à 12h57 Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 12h08

Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13

Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M.

Jacques MANGON à partir de 14h50

## EXCUSE(S):

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2023-203

Le Taillan-Médoc - Cession d'emprises de terrain bâties à la commune du Taillan-Médoc - Parcelles AT 279p 282p et 285p - 7 avenue de la Boétie - Décision -Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par acte authentique en date des 3, 7 et 20 septembre 2018, Bordeaux Métropole a acquis du Département de la Gironde, dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) n° 214-58 du 27 janvier 2014 et de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant «nouvelle organisation territoriale de la République », trois parcelles de terrain sises au Taillan-Médoc, 7 avenue de la Boétie, sur lesquelles sont édifiés divers bâtiments désaffectés à usage professionnel, d'atelier et de dépôt en mauvais état, cadastrées :

- Section AT numéro 279, d'une contenance de 1 650 m<sup>2</sup>
- Section AT numéro 282, d'une contenance de 83 m<sup>2</sup>,
- Et section AT numéro 285, d'une contenance de 274 m²

La commune du Taillan-Médoc a délibéré afin de manifester auprès de la Métropole, son intérêt à acquérir une partie desdites parcelles supportant l'ancien centre départemental d'exploitation technique, aujourd'hui désaffecté, pour y construire une maison des associations et un entrepôt de stockage.

La superficie cessible s'établit à environ 1 886 m<sup>2</sup>.

Ces emprises ne présentant plus d'intérêt pour la collectivité, Bordeaux Métropole se propose de faire gré à cette demande au prix de 94 150 € correspondant à l'estimation domaniale, déduction faite de la décote de 30 %, en application de la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-19 en date du 27 janvier 2023 relative aux objectifs de la stratégie foncière et à la simplification des processus de l'Action foncière.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

# Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les dispositions de la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-19 en date du 27 janvier 2023, reçue en préfecture le 2 février 2023,

**VU** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2022-33519-36156 en date du 29 juin 2022.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Métropole de faire gré à la demande de la commune du Taillan-Médoc.

#### DECIDE

Article 1 : d'approuver la cession en l'état des emprises bâties, sises au Taillan-Médoc, 7 avenue de la Boétie, cadastrées section AT numéros 279p pour 1 534 m², AT 282p pour 82 m² et AT 285p, pour 270 m² soit au total une superficie d'environ 1 886 m², au profit de la commune du Taillan-Médoc, au prix de 94 150 €, correspondant à l'estimation domaniale, déduction faite de la décote de 30 %, en application de la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-19 en date du 27 janvier 2023 relative aux objectifs de la stratégie foncière et la simplification des processus de l'Action Foncière.

Article 2 : d'imputer la recette résultant de cette cession sur les crédits ouverts à cet effet au compte 775, fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours.

Article 3 : d'autoriser le Président de la Métropole ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et tous documents se rapportant à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023 Pour expédition conforme,

par délégation, la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023

Madame Christine BOST